

Paris, le 14 septembre 2000 n° 522/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Réunion du 16 mai 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programme statistique 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Monnaie, finance, balance des paiements le 16 mai 2000

1. Le Conseil se félicite des travaux engagés visant à un approfondissement des statistiques monétaires ou flux.
2. Le Conseil prend note des développements relatifs aux tableaux des financements et des placements européens et de son adaptation française qui fournit des données sectorielles en flux et en encours. Il observe que cette production constitue une étape vers la confection d'un TOF trimestriel complet.
3. Le Conseil encourage la rénovation de la base « Actions » gérée par la Banque de France et sa fiabilisation.
4. Le Conseil constate avec satisfaction les efforts accomplis par la Banque de France, la direction du Tourisme et l'INSEE pour faire évoluer la collecte des données pour le poste « Voyages » de la balance des paiements. Il constate avec satisfaction que ces travaux sont très avancés et aboutiront en temps utile pour permettre d'assurer la continuité des informations au moment de la suppression des signes monétaires nationaux en 2002.
5. Le Conseil souligne la qualité des travaux du groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France et tiendra le plus grand compte de ses recommandations.
6. Le Conseil souligne la qualité des travaux du groupe sur la connaissance statistique des finances publiques locales.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Monnaie, finance, balance des paiements réunie le 16 mai 2000.

- BANQUE DE FRANCE

- COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES

- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction
- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction

- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Direction générale des Collectivités locales - DGCL

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE
ET DE LA TECHNOLOGIE

- Sous-direction des études et de la statistique - SDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS
- 16 mai 2000 -

Président : Christian de BOISSIEU, Professeur d'économie à l'Université de Paris I

Rapporteur : Marc-Alain BAHUCHET, DESM (SESOF) à la Banque de France

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction générale (M. de BOISSIEU)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

1. Exposé synthétique
2. Débat
3. Présentation de projet d'enquête pour information :
 - Enquête européenne sur l'innovation (CIS 3) dans les banques et assurances

IV - Point d'information sur l'avancement des travaux des groupes

1. Les investissements directs étrangers en France (MM. MUCCHIELLI, NIVAT, THOLLON-POMMEROL)
2. La connaissance statistique des finances publiques locales (M. EYSSARTIER)

V - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
Mme	CAVALIER Françoise	Secrétariat du CNIS
M.	CHERLONNEIX Bernard	CGP
M.	de BOISSIEU Christian	Université Paris I
M.	DERREBI Laurent	AFB
Mme	D'HOINE Irène	Banque de France
M.	DUVERGER Dominique	Crédit mutuel
M.	EYSSARTIER Didier	Direction de la Prévision
M.	GUERCHONOVITCH Patrick	Banque de France
M.	ISNARD René	Banque de France
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	DGCL
M.	LEQUILLER François	INSEE
M.	MUCCHIELLI Jean-Louis	Université Paris 1
M.	NIVAT Dominique	Direction du Trésor
Mme	OSTRIC Pascale	DGCP
M.	PAJOT Michaël	Direction de la Prévision
Mme	PARENT Marie-Christine	DGCP
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat du CNIS
M.	PECHA Jacques	Banque de France
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
Mme	RABAUD Isabelle	Direction du Trésor
Mme	RASTOLL Frédérique	Conseil économique et social
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	SEBAG Jean-Claude	INED
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE-DSE
M.	VAUGUET Michel	DGCP

I - INTRODUCTION GENERALE (*M. de BOISSIEU*)

M. de BOISSIEU fait part de la décision de M. ROUDIL de ne plus participer aux réunions de cette formation pour des raisons personnelles, il le remercie chaleureusement de sa collaboration et de ses contributions très appréciées.

Il annonce qu'il va quitter la présidence de cette formation après la réunion de novembre 2000. Il assure cette présidence depuis dix ans et a apprécié cette tâche. Cependant, il estime nécessaire de ne pas s'installer dans la routine, il pense qu'une nouvelle présidence permettra d'évoluer.

II et III - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 et EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2001
1 et 2. Exposés synthétiques (*M. PECHA, M. ISNARD, M. BAHUCHET, Mme PARENT, M. VAUGUET, M. LE GLEAU*), **et débats**

M. de BOISSIEU demande aux représentants des différents services producteurs de rappeler les avis sur leur programme 2000 avant de présenter celui de 2001.

M. PECHA commence pour la **Banque de France**.

Pour la deuxième année consécutive, les balances des paiements de la Polynésie et de Nouvelle Calédonie ont été réalisées. Cette année leur sortie permettra d'analyser les évolutions 1999/1998. Ce travail se fait en liaison avec l'institut d'émission d'outremer.

La coopération avec la direction du tourisme est très satisfaisante. Cette direction fait une enquête sur les voyages qui va aider à prendre en considération, à la suite de la mise place de l'euro en 2002, les informations que l'on ne pourra plus trouver avec les mouvements sur billets, et nécessaires à l'élaboration du poste "voyage" de la balance des paiements.

Parmi les travaux nouveaux pour 2001, M. PECHA signale la réédition de l'enquête triennale coordonnée par la Banque des règlements internationaux sur les marchés de change et les produits dérivés de gré à gré dans le monde. Environ cinquante pays ou centres extra territoriaux doivent participer à cette opération qui se déroulera sur les chiffres du mois d'avril (volumes de transaction) et arrêtés à fin juin (positions). Les résultats seront publiés à partir de septembre. L'enquête triennale est un moyen de comparer l'activité des différentes places financières dans le monde sur les compartiments du change et des produits dérivés.

M. ISNARD évoque les **statistiques monétaires, financières et de valeurs mobilières**.

Il rappelle que dans ce domaine comme dans celui de la balance des paiements, l'année 1999 a été marquée par le démarrage des systèmes statistiques européens consécutifs à la mise en place de l'Euro. Les années 2000 et 2001 sont des années de consolidation et d'élargissement sur des sujets qui n'avaient pu être traités lors du lancement.

Sur les **statistiques monétaires**, l'avis du CNIS évoquait les statistiques de taux d'intérêt et de valeurs mobilières, domaines dans lesquels la Banque de France reste très active.

Sur les statistiques de taux d'intérêt, nous sommes dans une phase de préparation de collecte de taux d'intérêt de détails pratiqués par les banques auprès du système financier de chaque pays. A ce stade un questionnaire a été lancé en 2000 et en 2001 la nouvelle collecte sera mise en place au plan européen.

Sur les statistiques de valeurs mobilières, le processus est le même, une première phase de court terme est opérationnelle, elle porte sur des statistiques agrégées relatives aux émissions de titres. Ces statistiques sont publiées par la BCE depuis la fin de l'année dernière. En 2001 nous travaillerons sur une phase plus ambitieuse coordonnée par la BCE qui consiste à dresser au plan européen une base détaillée titre par titre sur les émissions et sur la détention des titres.

Parmi les nouveautés, il faut signaler des travaux sur la correction des variations saisonnières, des améliorations dans le calcul des flux de statistiques monétaires et enfin la mise à disposition sur le serveur de la Banque de France de séries longues sur les statistiques monétaires.

Sur les **comptes financiers** (TOF), l'avis évoquait les comptes financiers trimestriels et les tableaux des financements et placements. Sur les comptes trimestriels le dossier n'a guère avancé car la priorité a été donnée aux tableaux des financements et placements, dont une première version devrait être finalisée prochainement dans le cadre du SEBC. Au niveau français, un tableau des financements et des placements sectorisé (TFP) a été publié dans le bulletin de la Banque de France. En 2001 les travaux en cours au sein de l'union monétaire seront poursuivis. Les travaux sur les statistiques financières structurelles, menés sous l'égide d'EUROSTAT se poursuivront également.

Sur les statistiques de **valeurs mobilières**, deux bases de données et une enquête sont concernées. Les bases portent sur les obligations et sur les actions, l'enquête sur la détention des valeurs mobilières et sur les comportements des agents économiques. L'avis du CNIS pour 2000 évoquait l'amélioration des délais sur l'enquête et l'extension de son champ. Les objectifs sont en passe d'être respectés, les délais ont été réduits par le passage à une collecte automatisée par télétransmission et de nouveaux informateurs ont été recrutés pour élargir le champ. Pour 2001 il est prévu une refonte de la base concernant les actions au niveau français, cette action est prolongée au plan européen par la participation au projet de grande base titre évoquée précédemment.

M. de BOISSIEU pose une question d'utilisateur sur les statistiques monétaires elles-mêmes : pour les crédits, il trouve une information sur le crédit en zone euro et une sur le crédit en France, du côté de la BCE, il ne trouve pas la composante française de l'agrégat monétaire européen M3. En d'autres termes, pour l'agrégat de crédit, il a l'ensemble et la décomposition par pays et il ne trouve pas la même chose pour l'agrégat de monnaie M3. Autre question sur les titres, comment se fait la coordination Banque de France et COB au plan national ?

M. ISNARD répond que, dans un souci pédagogique, le choix est d'éviter de publier des données prêtant à confusion. Il donne un exemple : avec le franc les agrégats monétaires étaient la monnaie

détenue par les agents non financiers français, en zone euro la composante française devient plus complexe, il s'agit de la monnaie qui peut être détenue non seulement par les agents non financiers français mais aussi par tous ceux de la zone euro. L'articulation entre le M3 européen et les composantes envoyées à la BCE n'est pas évidente pour un utilisateur non spécialisé. Bien évidemment, il est tout à fait possible de mettre à la disposition de M. de BOISSIEU les éléments dont il aurait besoin.

M. de BOISSIEU demande s'il s'agit d'une décision Banque de France ou d'une recommandation de la BCE aux banques centrales nationales.

M. ISNARD répond que c'est une recommandation commune débattue au comité des statistiques et que toutes les banques centrales font de même.

M. ISNARD poursuit sur les organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et les titres en général. La COB faisait des statistiques essentiellement trimestrielles. Lorsque les OPCVM monétaires ont été inclus dans les institutions financières monétaires et ont alimenté les agrégats monétaires européens, il a fallu passer à une collecte mensuelle. La COB a estimé que ce n'était plus de son ressort et a abandonné toutes les statistiques sur le sujet. La Banque de France a repris ce domaine intégralement. Il fonctionne sous la forme d'une base à la Banque de France depuis un an, cette base alimente les agrégats monétaires et aussi l'ensemble des statistiques sur ce sujet.

M. BAHUCHET annonce qu'il n'y a pas de grande nouveauté dans les travaux des **autres unités de la Banque de France**. Il signale qu'EUROSTAT comme l'INSEE est demandeur de statistiques régionales concernant les activités de dépôt et de crédit et de nombre de compte pour avoir une idée de l'importance économique régionale. Ces données remontent à la Banque de France mais ne sont diffusées qu'aux participants de l'enquête avec une interdiction formelle de ceux-ci de les diffuser auprès des utilisateurs.

M. de BOISSIEU revient sur les statistiques dont a parlé M. ISNARD : il y avait un débat au départ de l'euro qui était le problème des délais, où en est-on ?

M. ISNARD répond que pour les grandeurs européenne, le communiqué BCE paraît avec un délai d'un mois, c'est une grosse avancée par rapport à ce qui était fait auparavant du côté français.

M. de BOISSIEU se tourne vers **les autres services producteurs**.

Mme PARENT parle des **comptes nationaux des administrations publiques**. Ils sont dans une phase de consolidation et d'élargissement. La base 1995 est en régime de croisière et la base 2001 n'a pas encore démarré, il n'y a pas de changement des sources statistiques dans les deux ans qui viennent. Les travaux se continuent sur la ligne de ces dernières années : régionaliser, changer la nomenclature fonctionnelle des administrations, améliorer la couverture comptable du compte provisoire, investir sur des indicateurs infra annuels de comptabilité nationale. Sur le plan publication, la note de base des administrations publiques devrait sortir à la fin de l'année, la dernière remonte à la base 1970.

M. de BOISSIEU note que les travaux évoqués vont intervenir sur les débouchés du groupe de travail finances publiques locales.

Mme PARENT confirme que cela va intervenir, et que cela concerne le secteur des administrations publiques et pas seulement le sous secteur des administrations publiques locales. C'est un processus global qui concerne l'ensemble des administrations publiques.

M. VAUGUET présente les **comptes individuels des collectivités locales** où l'ambition est de les centraliser pour constituer des axes de données et restituer des informations au réseau des comptables publics. Pour 2000 l'effort a porté sur la refonte du système de traitement des informations des organismes de coopération intercommunale et des budgets annexes des collectivités locales dans leur ensemble, ce qui représente 30 % du financement public local qui remontait de façon dispersée et non consolidable. Un effort a été fait en refondant l'application de manière à obtenir une matière de la même qualité que celle des comptes communaux budgets principaux. Un effort est également fait sur la mise à disposition de cette information, qui ne peut toutefois être diffusée à un niveau trop fin.

Pour 2001, on prévoit la consolidation des comptes selon plusieurs niveaux. Dans le secteur public local, il faut au préalable régler la question du droit budgétaire qui isole dans des compartiments différents des budgets à caractères administratifs d'activités soumises à TVA ou à caractère industriel ou commercial. Il faut organiser une synthèse des informations financières qui passe par la

constitution de plan d'agrégats, ce qui va de pair avec la disponibilité d'une information exhaustive et en temps réel. On espère sortir en 2001 une note de conjoncture consolidée des comptes des collectivités locales qui n'existait pas jusqu'à présent.

M. LE GLEAU demande s'il est envisageable de revoir la nomenclature des sous secteurs des administrations publiques locales, celle qui existe n'étant pas satisfaisante. Quelle est la chance d'obtenir une nomenclature mieux adaptée à la réalité d'aujourd'hui ?

Mme PARENT répond qu'il n'y a pas de publication des comptes des administrations publiques locales à ce niveau de détail. Pour la production d'un compte brut version comptabilité publique il n'y a pas de problème fondamental. Pour les DOM qui ont des structures spécifiques, on a déjà commencé à les isoler et à les améliorer.

M. LE GLEAU présente le **programme de la DGCL**. Beaucoup de publications reviennent de façon régulière, chaque année une analyse plus approfondie est réalisée à l'occasion de l'observatoire des finances locales. Le point le plus important concerne les comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, il y a deux mois un document présentant les comptes de 1998 a été publié, cette opération sera renouvelée pour les comptes de l'année 1999.

M. de BOISSIEU remercie tous les participants qui ont présenté leurs programmes.

M. THOLLON-POMMEROL attire l'attention sur un point du programme de travail. Traditionnellement ce sont les statistiques monétaires qui sont l'essentiel des travaux de cette formation. Il a été fait allusion aux besoins d'EUROSTAT sur des statistiques d'entreprises et à ce niveau, EUROSTAT va raisonner en secteur d'activité, donc sur un monde composite dans lequel les chiffres de divers organismes vont devoir être compilés et harmonisés avec les statistiques des banques et des grandes assurances. Cela posera des problèmes de méthode et d'harmonisation pas toujours simples à régler. Il attire l'attention de la formation sur ces nouveaux travaux de nature différente.

M. de BOISSIEU note qu'il faudra peut-être s'interroger sur l'articulation des formations du CNIS entre elles, le découpage actuel des compétences n'est pas figé.

M. THOLLON-POMMEROL précise que sa remarque était faite pour information, le président a saisi au bond un problème plus large. Il est peut-être souhaitable que le bureau du CNIS se penche sur le partage de compétence sur le domaine précis des statistiques d'entreprises des secteurs financiers.

M. RENARD constate que le problème des enquêtes structurelles qui vient d'être évoqué, pourrait être étendu aux enquêtes conjoncturelles ? Le suivi de ce secteur pose un problème de compétence entre formations et peut-être entre organismes chargés du suivi.

Mme AMIEL répond que le CNIS s'efforce d'informer la formation, c'est ainsi qu'une enquête présentée à la formation Industrie, IAA, énergie, qui a reçu un avis d'opportunité et qui s'étend aux banques et aux assurances sera présentée à la formation.

Par ailleurs, il pourrait y avoir au sein du CNIS une réflexion plus large sur la notion d'entreprise qui est en plein mouvement : non seulement des localisations d'établissement changent, des localisations d'activité, mais également des activités qui mêlent production, commerce et activités financières. On pourrait faire des groupes de travail avec la formation Monnaie, finance, balance des paiements lorsque les travaux menés dans une formation du système productif la concerne.

M. PUIG confirme que les formations ont une certaine pérennité et qu'il est difficile de les reconfigurer en permanence, les groupes de travail sont mieux adaptés pour examiner les problèmes transversaux.

M. BAHUCHET apporte quelques précisions puisqu'il participe au groupe EUROSTAT qui travaille sur les statistiques structurelles d'entreprises financières. A ce jour le problème principal est de rapprocher trois nomenclatures ou approches de la population, une approche juridique, une approche de comptabilité nationale et une approche NACE. Pour le moment les problèmes de réconciliation existent uniquement entre comptabilité nationale, dont la nomenclature est fondée sur une approche juridique, et la NACE, et sont circonscrits. Il faudra travailler avec le service de M. THOLLON-POMMEROL pour faire ces rapprochements. A ce stade, les problèmes les plus graves ne concernent pas la France où la loi bancaire oblige les entreprises qui se lancent dans des activités financières ou connexes à être accréditées.

Pour les statistiques conjoncturelles, à ce jour les travaux menés à EUROSTAT visent à utiliser exclusivement les documents transmis par les établissements de crédit à la commission bancaire.

M. RENARD avait à l'esprit les enquêtes conjoncturelles d'opinion. M. BAHUCHET répond que les enquêtes d'opinion ne sont pas évoquées dans le cadre de ces groupes de travail.

Mme AMIEL pense que M. RENARD ne parlait pas seulement des enquêtes coordonnées au plan européen. Il y a eu un débat de cette nature à la formation Commerce, services du CNIS où ont été présentés des approfondissements des enquêtes conjoncturelles de l'INSEE dans le secteur du commerce de détail avec une mensualisation de l'enquête. M. RENARD avait posé la question de la coordination entre ces enquêtes et celles de la Banque de France.

M. THOLLON-POMMEROL est d'accord avec M. BAHUCHET, dans le domaine bancaire, les problèmes sont limités aux auxiliaires financiers et au fait que ce poste n'est pas tout à fait pur dans les répertoires. Les choses sont plus compliquées dans le domaine des assurances où, à côté de ce qui relève de la commission de contrôle des assurances, figurent des secteurs non négligeables qui n'en relèvent pas, il y a là des travaux statistiques d'assez grande ampleur.

3. Présentation de projet d'enquête pour information de la formation Enquête européenne sur l'innovation (CIS 3) dans les banques et assurances

Mme AMIEL présente cette enquête qui a été examinée à la formation Industrie, IAA, énergie pour l'ensemble de l'enquête auprès des entreprises. Il s'agit d'une enquête européenne sur l'innovation technologique, c'est la troisième de ce type, la précédente a été effectuée en 1997. Traditionnellement c'est le bureau des études statistiques de la recherche qui est rattaché à la sous-direction des études statistiques (SDES) du Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, qui effectue cette enquête pour le secteur banques et assurances. Dans les autres secteurs, elle est administrée par les services statistiques les plus proches du secteur. Le questionnaire n'est pas encore déterminé et l'échantillon pourrait être de 500 entreprises dans le secteur banques et assurances. L'enquête a reçu l'avis d'opportunité favorable la semaine dernière. Nous souhaitons que la formation soit tenue informée afin que les entreprises le soient. Dans d'autres secteurs, notamment les services, l'enquête sera plus approfondie, elle comprendra dans un volet français l'innovation non technologique.

M. PECHA avait le sentiment que le CNIS n'était compétent que pour les opérations obligatoires.

Mme AMIEL répond que depuis 1994, il y a deux catégories d'enquêtes, les enquêtes obligatoires et celles d'intérêt général non obligatoires.

M. PUIG ajoute que c'est au niveau du comité du label que se distinguent, parmi les enquêtes ayant un avis d'opportunité, celles qui sont obligatoires de celles qui ne le sont pas. Dans les formations on examine l'opportunité de toutes les enquêtes.

Mme AMIEL précise que les enquêtes conjoncturelles de l'INSEE ne sont pas obligatoires, elles figurent cependant au programme d'enquête présenté par le CNIS.

M. PECHA demande si les enquêtes de conjoncture de la Banque de France sont au programme.

Mme AMIEL répond qu'elles y sont. Dans le programme d'enquêtes arrêtées par le ministre, celles de la Banque de France ne font pas parties de cet arrêté, dans la mesure où la Banque de France n'a pas souhaité les soumettre à la procédure d'avis d'opportunité et d'avis de conformité. Si la Banque de France le souhaite, ses enquêtes pourront être examinées comme toute enquête, il n'y aurait pas de difficulté de la part du CNIS.

M. PECHA rapporte que la BCE a dit récemment au comité des statistiques, que toute enquête qui correspondait à des besoins visant à surveiller la stabilité des prix n'avait pas de raison d'être soumise au pouvoir politique, le ministère des finances étant considéré comme un pouvoir politique.

IV - POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE GROUPES

1. Les investissements directs étrangers en France (M. MUCCHIELLI, M. THOLLON-POMMEROL, M. NIVAT)

M. MUCCHIELLI remercie la formation de lui avoir confié cette tâche. Il va passer la parole aux deux rapporteurs. Vincent THOLLON-POMMEROL va parler de la configuration du groupe et des éléments généraux sur lesquels le travail a porté et Dominique NIVAT va présenter les recommandations provisoires en partant des éléments de force et de faiblesse du système statistique sur les investissements directs étrangers en France.

M. THOLLON-POMMEROL relève que, plus que le nombre d'inscrits de soixante personnes, c'est la composition du groupe qui montre la capacité du CNIS à faire réfléchir ensemble des personnalités venues d'horizons divers. Dans ce groupe ont figuré les représentants des grands producteurs d'information sur le sujet : Banque de France, INSEE, direction du Trésor, SESSI et DATAR, ont figuré aussi des représentants du monde des entreprises, des administrations utilisatrices et des représentants du monde universitaire. Le groupe est largement ouvert aux personnalités étrangères venues d'horizons divers : universitaires, membres d'institutions collectant ou compilant ou utilisant des statistiques.

Le groupe a tenu huit séances depuis l'automne soit environ une par mois, il a prévu d'en tenir trois ou quatre avant la remise du rapport définitif. La première séance a été consacrée à présenter le mandat et à définir une méthode de travail, la dernière à une discussion critique du pré rapport.

Les six autres réunions ont été des réunions de travail bâties sur le même modèle : deux exposés, l'un présentant une source statistique, l'autre présentant soit une étude universitaire soit un document traduisant les préoccupations et les besoins d'information d'un certain nombre d'organismes.

Il reste encore quelques séances à venir, la dernière sera consacrée à valider la proposition du rapport final. La prochaine examinera le premier rapport d'un sous-groupe de travail qui a confronté les données issues de la Banque de France et celles du SESSI.

Le président et les rapporteurs se sont concertés autant que de besoin pour élaborer les différents documents.

M. NIVAT poursuit par les recommandations.

Dans le pré rapport figure une présentation des données statistiques qui viennent de la Banque de France, de l'INSEE, de la direction du Trésor, du SESSI et de la DATAR. Dans le pré rapport figure aussi les besoins des utilisateurs, les caractéristiques et l'étude de la cohérence des sources statistiques disponibles sur les investissements directs étrangers en France.

Les recommandations du rapport sont provisoires donc soumises à débat et à l'avis de la formation.

Sur la balance des paiements, des écarts apparaissent avec les données miroir des pays partenaires, ces écarts concernent la plupart des rubriques des balances des paiements. Ceci est classique en statistique puisque l'on sait que si l'on collecte une donnée par deux sources différentes on aboutit très généralement à des écarts statistiques. La première recommandation du groupe est d'approfondir les travaux selon le mandat et non pas d'étudier les asymétries, ce qui est fait au sein de plusieurs groupes européens.

Le second problème identifié concerne les sociétés holding. Une partie des investissements directs étrangers en France résultent d'investissements directs effectués par des sociétés holding étrangères et donc il est difficile d'identifier le secteur économique précis où ces investissements sont effectués, une recommandation vise à reclasser les investissements directs étrangers dans les secteurs auxquels ils correspondent et à prendre en compte l'activité des filiales et sous filiales des sociétés holding.

La troisième recommandation est la nécessité d'identifier au sein des investissements directs ceux qui contribuent à la formation de capital fixe des autres catégories d'investissement. Cela nécessitera une réflexion sur la possibilité de croiser la notion d'investissement direct au sens de la balance des paiements et la notion d'investissement au sens de la comptabilité nationale.

La quatrième recommandation concerne les données établies par la DATAR. Ces données visent à identifier et mesurer les investissements directs étrangers en France donnant lieu à création d'emploi. Actuellement les données de la DATAR ne peuvent pas être croisées avec celles d'autres sources statistiques dans la mesure où les entreprises ne sont pas repérées par leur numéro SIRENE, une recommandation du groupe de travail est de repérer ces entreprises et de les identifier avec SIRENE. Une autre recommandation est d'inciter la DATAR à participer aux travaux du CNIS pour les données statistiques.

Les recommandations suivantes ont trait à l'harmonisation des traitements et des définitions d'investissements directs. On s'est aperçu en faisant un état des lieux que chaque organisme traitait les investissements directs différemment, plus particulièrement les cas limites. Le groupe de travail

propose de définir précisément certaines notions, par exemple : la notion de contrôle étranger, celle de la nationalité d'une entreprise, le contrôle minoritaire, le mode de traitement des co-entreprises.

Une recommandation essentielle est d'établir un référentiel statistique commun aux différents organismes s'intéressant aux investissements directs étrangers. Ce ne serait pas un fichier unique, chaque organisme conservant le sien, mais chaque organisme pourrait faire appel au référentiel unique ce qui lui permettrait d'enrichir son fichier.

Une autre recommandation concerne les statistiques FATS fournies par la Banque de France aux organismes internationaux, tels que l'OCDE et EUROSTAT. Le groupe de travail recommande que ces statistiques soient dissociées des statistiques de balance des paiements et qu'elles soient dissociées des notions de contrôle direct des investissements étrangers et de la notion de résidents et de non-résidents. Le groupe recommande que les statistiques de FATS de la Banque de France soient établies à partir de la notion de groupes d'entreprises, de façon à prendre en compte les cascades d'investissements.

Une autre recommandation a trait à la participation de la France aux travaux des organisations internationales. Il existe actuellement quatre ou cinq groupes de travail sur les investissements directs dont trois rattachés à EUROSTAT. Le groupe de travail recommande une meilleure coordination entre les entités qui participent à ces travaux.

Les dernières recommandations portent sur le secret statistique. Les données individuelles sont couvertes par le secret statistique qui doit être respecté malgré le référentiel unique.

Pour assurer un suivi de ces recommandations, le groupe de travail propose que les deux rapporteurs informent les formations du CNIS de l'état d'avancement des travaux.

M. MUCCHIELLI conclut que le futur direct est de remettre ce rapport en tenant compte des critiques et propositions qui auront été faites ici. Il reste à examiner les résultats des sous comités qui se sont créés. Il faudrait proposer des moyens de réconcilier les données des différents organismes et expliquer les écarts observés. Il est aussi apparu utile de mettre en place un petit questionnaire sur les besoins des utilisateurs. Il faudra ensuite valider ces propositions au sein du groupe.

M. de BOISSIEU remercie tous les participants et en particulier les trois rapporteurs pour ces travaux importants à la fois dans l'analyse et dans les recommandations. La prochaine réunion de cette formation se tiendra début novembre, c'est à cette occasion qu'il faudra présenter le rapport définitif. Il encourage le CNIS à valoriser ces travaux en organisant une présentation de presse ou en faisant un événement de style séminaire ou rencontre.

M. MUCCHIELLI est favorable à toute opération qui rend ce rapport plus visible. Il est à la disposition du CNIS pour participer et organiser ce genre de réunion.

M. PUIG est d'accord sur le principe, une formule "petit déjeuner" pourrait convenir, des thèmes peuvent être développés en assemblés plénière.

M. RENARD remercie le président d'avoir pris à cœur ce sujet et d'avoir donné naissance à ce groupe de travail. Il revient sur les thèmes du mandat pour dire qu'il y a une asymétrie dans le mandat lui-même. On s'est penché sur les investissements directs étrangers en France, le problème symétrique existe et il y a là aussi des besoins de connaissance. Il suggère que le groupe de travail examine aussi l'autre aspect.

M. de BOISSIEU rappelle qu'il y a eu un débat sur la question symétrique et que, à la suite des arguments développés, il avait été décidé de privilégier l'aspect passif. Il imagine que l'aspect des investissements français à l'étranger sera évoqué.

M. MUCCHIELLI : « on s'est gardé d'émettre des avis de ce côté, à chaque jour suffit sa peine ! »
Il est intellectuellement obligatoire de réfléchir de façon globale et de voir les phénomènes entrants en concordance avec les flux sortants. Au niveau statistique il y a suffisamment de travail de compréhension et d'harmonisation sur les flux entrants et les stocks d'investissements étrangers en France pour que cela constitue un travail en soi. Que, par la suite, un autre groupe réfléchisse à l'amélioration des données sur la présence française à l'étranger serait sans doute utile, mais pour l'instant, si on éclaircit le paysage français sur les données des investissements étrangers en France, le travail n'aura pas été inutile !

M. NIVAT précise qu'il faut faire un choix entre la symétrie ou l'approfondissement des statistiques. Les améliorations proposées pour les statistiques d'investissements directs étrangers en France ne

pourraient pas être mises en application pour les investissements directs français à l'étranger, simplement parce que l'on a pas les mêmes moyens d'enrichir les données. Pour les investissements étrangers en France, on peut utiliser des sources qui n'existent pas pour les statistiques symétriques.

M. PECHA rappelle qu'il avait été décidé que c'était en France que l'on travaillait parce que le plus grand désordre apparent existait en France : c'est en France qu'il y a un problème, c'est en France qu'il y a trois administrations sur les FATS, c'est en France qu'il faut coordonner ! Le même désordre apparent n'existe pas en Allemagne, où une seule institution chiffre les investissements directs.

Il ajoute qu'il croit préférable d'appliquer un rapport plutôt que d'en faire un second qui ne sera pas appliqué. Ce sont les mêmes personnes qui font les rapports et qui les appliquent, il ne faut pas les épuiser et il faut les laisser terminer leur travail.

M. de BOISSIEU a entendu les réponses et ne veut pas modifier le mandat. Cependant il aimerait savoir comment l'Allemagne traite les investissements qui viennent de l'étranger du point de vue statistique. Implicitement cela revient à traiter le coté actif puisque ce qui est reçu par un pays est envoyé par un autre.

M. THOLLON-POMMEROL est favorable à une présentation de presse, il propose de la repousser jusqu'à la publication de statistiques de FATS réconciliées, donc quand des progrès significatifs apparaîtront.

Sur la symétrie, il est favorable à ce que l'on reste sur le mandat du groupe, il est impossible d'en rajouter dans le cadre du calendrier. Il y a eu une dynamique de travail dans le cadre de ce groupe qui fait que le prolonger immédiatement sur l'aspect symétrique, où les problèmes techniques ne sont pas les mêmes, pourrait être efficace, mais le président et le co-rapporteur le souhaitent-ils ?

M. MUCCHIELLI constate qu'il y a un vrai problème. Sur les investissements sortants, il existe deux types de difficultés, il y a une très grande hétérogénéité entre ce que l'on déclare et ce que nos partenaires déclarent pour un même flux. Par exemple la France a déclaré 3,7 milliards d'euros d'investissements directs vers l'Allemagne alors que l'Allemagne n'en a enregistré que 0,3 milliards, l'écart est colossal. Autre difficulté, les investissements français vers l'étranger sont appréhendés par des statistiques de la DRE et du SESSI différentes de celles qui existent pour les investissements étrangers sur la France.

2. La connaissance statistique des finances publiques locales (M. EYSSARTIER)

Depuis la dernière réunion, le groupe ne s'est réuni qu'une seule fois.

Cinq sous-groupes ont été lancés.

Le premier sur les agrégats étudie la faisabilité d'un système pour rapprocher comptabilité publique et comptabilité nationale, ce sous-groupe se réunira très prochainement.

Un autre, nommé études locales animé par M. ROYER, s'est réuni pour voir comment mobiliser l'information disponible au niveau local. L'idée d'observatoires locaux a été discutée, des difficultés liées au statut de l'information individuelle ont été mises en avant.

Un sous-groupe échantillon animé par M. SCHERRER s'est lancé. Il a analysé la demande pour ce type d'outil, trois types de demandes sont apparues : suivre la conjoncture, tracer une maquette pour connaître les liens financiers entre collectivités locales et enfin analyser un thème particulier par exemple l'inter communalité.

Le quatrième sous-groupe sur la présentation fonctionnelle des comptes animé par Mme PARENT s'est réuni et les résultats seront présentés à la réunion du groupe le 22 juin.

Le sous-groupe sur la consolidation des comptes, inter communalité et financement croisé animé par M. LE GLEAU s'est réuni pour étudier les difficultés associées au problème de consolidation et les solutions qui pourraient être apportées. Il ressort qu'une consolidation universelle et centralisée est hors d'atteinte, qu'il faudrait proposer une méthode afin de comparer les résultats obtenus.

Le groupe de travail se réunira 22 juin pour analyser les résultats des 2 derniers sous-groupes, il sera discuté un plan détaillé du rapport qui sera prêt pour le début de l'automne.

M. LE GLEAU ajoute au sujet de la consolidation, qu'il est apparu que les difficultés étaient très importantes et qu'il fallait se limiter à consolider certains aspects.

M. de BOISSIEU constate qu'il a été difficile aux deux présidents de suivre toutes les réunions. Il demande si l'on connaîtra des conclusions de ce groupe pour la réunion de novembre.

Les premières conclusions seront connues affirme M. EYSSARTIER.

V - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

La prochaine réunion de la formation est fixée au mardi 7 novembre à 14 heures 30.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Françoise CAVALIER

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 29 septembre 2000. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires :

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001

Document distribué en séance :

- Pré-rapport du groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France